

Le coin de la Hala'ha

Pourquoi doit-on vendre le 'Hamets à un non-Juif avant Pessa'h ?

On n'a pas le droit, pendant la fête de Pessa'h, de consommer et même de posséder du 'Hamets (produits alimentaires à base de céréale fermentée, tels que pain, gâteaux, liqueurs etc...). Même si on a effectué un nettoyage très soigneux, il se peut qu'il reste des miettes que l'on n'aurait pas vues ; de plus, chacun possède de la vaisselle qui a été utilisée avec le 'Hamets. Il est donc nécessaire de vendre le 'Hamets à un Rabbin compétent, qui le vendra à un non-Juif **avant le 12 avril 2006**. Il ne faut pas procéder soi-même à la vente, avec un voisin par exemple, car un contrat en bonne et due forme doit être rédigé, avec de nombreux détails hala'hiques : on fera donc parvenir, le plus tôt possible, au Rav, le papier sur lequel ou aura noté tous les paquets, vaisselles, placards, chambres, magasins ou appartements que l'on désire vendre pour la durée de Pessa'h. On n'oubliera pas de signer le papier. Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà nettoyé ou mis de côté les produits ou les endroits 'Hamets. Avant la fête, on aura pris soin de fermer à clé ou, en tous cas, de bien recouvrir les caisses et les endroits vendus au 'Hamets. Après Pessa'h, le Rav procède au rachat du 'Hamets auprès du non-Juif. On attendra donc une heure après Pessa'h (qui se termine à **21h 41 le jeudi soir 20 avril 2006**), avant d'utiliser à nouveau le 'Hamets.

F. L.

PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....
demeurant.....

Code postal : Ville :

donne le plein pouvoir au Rabbin H. Pevzner pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés:

.....et partout où il se trouve et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin H. Pevzner.

Date :/...../2006 Signature :

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine - 75009 Paris
- Par la poste: (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le **Vendredi 7 avril 2006**. Passé ce délai, ce formulaire peut être apporté au BETH LOUBAVITCH jusqu'au **Mardi 11 avril 2006** à 19 heures.

- Par fax aux numéros suivants : 01 45 26 24 37 / 01 42 80 28 26 / 01 45 26 35 97 / 01 45 26 21 27
- Par e-mail à l'adresse suivante : chabad@loubavitch.fr

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement.
N.B. Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.



RENAULT
CRÉATEUR D'AUTOMOBILES

NOUVEAU

MEYER AUTOMOBILES

À CRÉTEIL

Achat
Vente
Crédit
Reprise
Location

SERVICE RAPIDE SANS RENDEZ-VOUS
CONTRÔLE TECHNIQUE

Mécanique
Carrosserie
Peinture
Agréé assurances
Prêt de véhicule

Agence Mondor N19
116-118, av. du M^e de-Lattre-de-Tassigny 94000 CRETEIL M° Maisons-Alfort - les Juilliottes
Tél. 01 42 07 03 00 accès par la rue Viet

Ouvert de 11h à 15h
et de 18h 30 à 23h

Savoureuse
pâte Mezonot
faite maison

Pizza Tova

sous le contrôle du Rabbinate Loubavitch

Pizza, Pâtes, Gratins, Salades, Desserts

SPECIALISTE DE LA LIVRAISON
SUR TOUT PARIS

01 40 40 99 90

2, rue Lucien Sampaix
75010 Paris

CAMPAGNE DE PESSA'H 5766

Offrez le Séder complet
aux personnes en difficulté

J'offre repas de Séder

au prix de 10 € l'un

par un chèque de €

libellé à l'ordre de Beth Loubavitch

et à adresser au
Beth Loubavitch :

Campagne de Pessa'h
8, rue Lamartine - 75009 Paris

KINERETH CAFÉ

Beth Din
Glat Lamehadrin

Livraisons
à domicile
vous propose
de commander
vos Chabbats

- Salades à l'unité 2 €
- les 10 salades au choix 15 €
- Plat de Chabbat : 10 €
- Couscous bouillon, Bkeïla, Loubia, Nikitoush, Gnaouïa, Blé Harissa
- Poulet rôti 12 € + 3 € accomp.
- Rôti de dinde 15 € + 3 € accomp.
- Pâtisseries et 'Hallot

17 Esplanade des Abymes - 94000 Créteil
Tél: 01 43 99 26 26

"DES SEDARIM GRATUITS 14^{ème} année POUR TOUS"

avec le soutien de l'association Choull'han Lev

Si vous êtes en difficulté pour passer les deux Sédarim, contactez-nous au
01 42 02 50 62 / 06 70 95 53 52
Inscriptions chez Ordicom
11, rue Jean Moinon - 75010 Paris
Prise en charge du merc. 12 à 14h
au dim. 16 avril

SOUTENEZ CETTE ACTION
en adressant vos dons à A.B.M
M. HOURI : 3 ter rue de Cambrai
Bât Q4 - 75019 Paris

FABRICANT VENTE DIRECTE LAMYLITERIE

DEPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS

Matelas - Sommier
Banquettes - Clic-clac
Futons - Couettes
Lits électriques

Jusqu'à
50% moins cher,
que leurs
équivalents griffés

Ouvert du
Dimanche au Vendredi
 Fermé le Samedi

01 47 00 73 55
3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille

www.lamyliterie.fr

Tous les
produits Hamets
jusqu'à
la veille de Pessa'h !!

Une seule adresse

TOV CACHER

60, rue Petit - 75019 Paris
01 40 40 96 26

Accueil sympa - Meilleurs prix
Ouvert du lundi au jeudi de 8h15 à 19h
Vendredi de 8h15 à 15h30
Dimanche de 10h à 13h
Pessa'h Cacher Vessaméa'h

Pour la
12^{ème}
année

La **POISSONNERIE ATAL** est à votre disposition pour tous les
POISSONS CACHER LEPESSA'H aux meilleurs prix
Pour toutes vos commandes appelez au **01 60 47 02 35** ou **06 10 27 59 15**

Point de
vente à
Beth Haya
Mouchka

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat

La Sidra de la Semaine



26

39^e année

→ CHABBAT PARCHAT VAYIKRA - 1 AVRIL 2006 / 3 NISSAN 5766

editorial

Ouvrons la porte !

A l'orée d'un nouveau mois, on a toujours l'impression qu'il y a comme une porte à pousser. Et sans doute n'y a-t-il pas d'impression plus légitime. C'est que le déroulement des mois n'est pas simplement une manière commode de scander le temps qui passe ; c'est d'abord d'avancée spirituelle qu'il s'agit. L'entrée dans une nouvelle période est, de ce fait, un événement qui, par nature, change les perspectives. Tout se passe comme si l'on allait de la chambre au trésor d'un palais merveilleux à celle d'un palais nouveau dont la splendeur, fondamentalement différente de celle du précédent, n'en est pas moins profondément bouleversante. Ainsi va-t-on du mois de Adar à celui de Nissan, d'allégresse infinie en délivrance émergente.

En effet, l'ouverture du mois, à présent, révèle un horizon nouveau. Certes, Nissan est le temps de Pessa'h et la perspective de la liberté naissante – sortie d'Egypte oblige – emplit déjà notre conscience. Cela seul suffirait à expliquer la grandeur particulière de la période. Cependant, si on se limitait à de telles considérations, le risque existerait que cette liberté-là ne soit bien vite plus que la trace d'un souvenir historique précieux. Or, la liberté ne peut se limiter à la mémoire. Pour être réelle, elle doit rester vivante. Pour trouver expression en notre temps, elle doit d'abord apparaître en chacun. Quel défi ! Comment vivre libre dans un monde matériel aux contraintes étroites ? Comment y vivre en portant sa liberté en bandoulière sans souci du regard de ceux que la différence dérange ? Le mois de Nissan apporte une réponse essentielle : c'est en chacun que la liberté commence et c'est par l'action de tous qu'elle s'épanouit.

Nous sommes ainsi au seuil d'une ère que nous pouvons faire nouvelle. La libération n'est pas qu'une espérance, elle est le résultat concret de nos efforts. Nous sommes capables de la construire pour nous et, de cette façon, d'établir celle du monde. Car qu'est-ce que la liberté de tous sinon la somme des libertés de chacun ? Dès lors, l'enjeu est d'importance. Le rêve éternel de liberté est à notre portée, dans sa forme la plus pure. Par lui, les obstacles disparaissent. Ce n'est pas d'un hypothétique avenir radieux qu'il s'agit mais bien d'un présent resplendissant. Ouvrons donc la porte et sachons faire apparaître ce bien le plus précieux, sachons aller de libération en libération jusqu'à celle, ultime, de Machia'h.

→ H. Nisenbaum

Vivre avec la Paracha

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Vayikra :

Le véritable sacrifice

«Et D.ieu appela Moché et lui parla de la Tente d'Assignation en ces termes:

Parle aux Enfants d'Israël : un homme (Adam) qui approchera de [parmi] vous un sacrifice à D.ieu, du troupeau de gros bétail, du menu bétail ou des volailles... sera accepté avec bienveillance [par D.ieu] de sa part, pour le racheter...» (Vayikra 1:1-4)

Servir D.ieu signifie-t-il qu'il faille Lui sacrifier sa vie? Est-ce devenir une personne que l'on n'est pas réellement ? Est-ce effacer complètement sa personnalité ? Rien d'étonnant à ce que cela paraisse peu attrayant: ce n'est pas seulement

erroné, c'est le contraire même des principes fondamentaux du Judaïsme. Dans la Paracha de cette semaine, Vayikra, nous apprenons l'approche es-sentielle que chacun d'entre nous doit adopter pour servir D.ieu. Mais plutôt que de présenter une image idyllique d'un rêve spirituel, le livre de Vayikra nous plonge dans un sujet qui semble plutôt évoquer la confusion, voire pour certains la révolusion, que le sublime.

Dans ce livre, nous pénétrons dans le monde de sang du grand autel du Temple où le peuple Juif apportait à Jérusalem des sacrifices animaux pour faire pardonner ses péchés. Quel lien possible peut-il y avoir

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat VAYIKRA

PROVINCE (Horaires d'entrée)

Strasbourg	19.39	Nice	19.37
Lyon	19.48	Nancy/Metz	19.45
Marseille	19.45	Grenoble	19.44
Bordeaux	20.09	Montpellier	19.48
Toulouse	20.00	Lille	20.00

PARIS & RÉGION PARISIENNE

Entrée : 20h 00 Sortie : 21h 09

à partir du dimanche 26 mars 2006

Heure limite du Chema : 10h 48

Pose des Tefilines : 6h 37

entre ces abattages de veaux ou de brebis et le fait d'établir une relation harmonieuse avec D.ieu ?

Le Ramban, l'un des commentateurs classiques de la Torah, nous dit que lorsqu'un individu devait apporter un **Korban** (sacrifice animal) en offrande au Beth Hamikdash, il «devait considérer que ce qui arrivait à l'animal aurait dû lui arriver à lui». Puisque nous aurions besoin d'être purifiés de nos méfaits, une purification de notre sang, de notre chair et de notre graisse, D.ieu, dans Sa grande miséricorde, nous a donné une alternative : nous pouvons nous faire remplacer par un animal, qui subira à notre place le processus.

Mais la Torah n'apporte pas une leçon d'histoire caduque. Chacun de ses mots est éternel et concerne chacun d'entre nous quels que soient le jour et l'époque. Dans un monde sans Temple, il nous faut nous pencher un peu plus profondément sur la Torah pour découvrir la relation entre ces anciens sacrifices et notre vie contemporaine.

En chacun de nous cohabitent deux forces opposées : une force qui désire les plaisirs matériels et une force qui aspire à la spiritualité et à la Divinité. En termes simples, notre aspiration à un dessein, à un sens, à servir D.ieu est en conflit constant avec «l'animal» qui est en nous, cette partie de nous-mêmes qui préférerait s'adonner à ses passions égocentriques que de consacrer son temps et ses qualités à des causes plus nobles.

L'importance centrale des sacrifices animaux dans le Temple reflète l'essence de notre mission divine : soumettre l'animal qui est en nous à D.ieu.

Nous offrir nous-mêmes, offrir l'animal qui est en nous à D.ieu, est la pierre angulaire de tout le Judaïsme. Mais comment l'accomplir ? Faut-il écraser nos passions et nos plaisirs animaux et vivre une obscure vie de privations et de

misère ? La réponse à cette question réside dans la racine du mot **Korban**, que l'on traduit souvent par «sacrifice». Mais en fait, le véritable sens de ce mot vient de sa racine **Kirouv** qui signifie «s'approcher».

Nous faisons de nous-mêmes un sacrifice en «rapprochant» l'essence pure de l'animal qui est en nous. Nous ne l'annihilons pas, nous l'utilisons pour nous permettre de nous approcher de la Divinité, pour accéder au but essentiel pour lequel nous avons été créés. Un animal ne peut se comporter autrement que de la façon dont D.ieu l'a créé. Les taureaux sont agressifs, les agneaux pusillanimes et les chèvres têtues. Mais l'animal en nous a le choix. Nous pouvons être un «taureau» belliqueux ou bien nous pouvons canaliser nos passions vers un amour absolu pour D.ieu. Nous pouvons donner libre cours à notre soif conformiste de plaisirs ou trouver de la gratification à aider les autres et à vivre une vie pleine de sens.

Au cœur de chaque force agissante dans notre vie, même de celles qui s'expriment négativement, réside un noyau qui peut se développer pour une cause constructive et divine. Ce que nous «sacrifions» est l'objet de nos désirs, les attitudes étroites ou immatures que nous affichons, notre ignorance et notre aveuglement, afin de faire émerger notre nature profonde.

Devrions-nous renoncer à la vie pour D.ieu ? Certainement pas ! C'est cela un sacrifice. Nous ne devons pas abandonner les talents et les aptitudes que nous a donnés D.ieu, nous devons les ramener à leur pureté originelle. Quand nous devenons un **Korban**, nous avons la possibilité de transformer chaque aspect de notre personne, de devenir meilleur, d'être un homme qui ne vit pas parmi les animaux mais main dans la main avec D.ieu.

Dimanche 26 mars - 26 Adar

Mitsva positive n° 108: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de l'eau de lustration (eau vive mélangée à des cendres de la vache rousse) qui purifie dans certaines conditions et, dans d'autres, rend impur.

Lundi 27 mars - 27 Adar

Même étude que le 26 Adar.

Mardi 28 mars - 28 Adar

Mitsva positive n° 108: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de l'eau de lustration (eau vive mélangée à des cendres de la vache rousse) qui purifie dans certaines conditions et, dans d'autres, rend impur.

Mitsva positive n° 101: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de l'impureté causée par la lèpre.

Mercredi 29 mars - 29 Adar

Mitsva négative n° 308: C'est l'interdiction qui nous a été faite de couper ou de brûler les signes de la lèpre, de manière à en changer l'aspect.

Mitsva négative n° 307: C'est l'interdiction qui nous a été faite de raser les poils ou les cheveux entourant la teigne.

Jeudi 30 mars - 1^{er} Nissan

Mitsva positive n° 112 : Il s'agit du commandement qui nous incombe de rendre le lépreux reconnaissable afin que l'on s'écarte de lui.

Vendredi 31 mars - 2 Nissan

Mitsva positive n° 110 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné que la purification de la lèpre se fasse de la manière qui a été expliquée dans la Torah, c'est-à-dire avec du bois de cèdre, de l'hysope, de l'écarlate, deux oiseaux et de l'eau vive, lesquels devront être utilisés conformément aux prescriptions. Cette procédure sert à purifier un homme ou une maison, comme précisé dans la Torah.

Samedi 1^{er} avril - 3 Nissan

Mitsva positive n° 111: Il s'agit du commandement qui incombe au lépreux de se raser et c'est pour lui la deuxième purification, comme c'est expliqué à la fin du Traité Negaïm.

Les oies et les rabbins

En Europe, il était de coutume d'engraisser les oies dans les mois précédant Pessa'h, puis de nombreuses familles ne consommaient pas d'autre matière grasse que la graisse d'oie. Pendant six ou huit semaines, les oies devaient manger une bassine de maïs deux fois par jour, si bien que vers le début de la fête, elles étaient si énormes qu'elles pouvaient à peine marcher.

Deux sommités rabbiniques, le 'Hatam Sofer (Rabbi Moché Sofer) et le Yisma'h Moché (Rabbi Moché Teitelbaum) différaient dans leurs opinions : la pratique du gavage rendait-elle les oies non-cachères ? La question tournait autour du fait que les grains pointus du maïs qui étaient introduits de force dans la gorge des volailles abîmaient sans doute l'œsophage, ce qui rendait les animaux non cachères (car incapables de vivre encore un an). Le 'Hatam Sofer tranchait que l'œsophage n'était pas nécessairement abîmé et il estima donc que cette pratique était permise. (Bien sûr, les oies devaient être examinées soigneusement après l'abattage pour prouver qu'elles étaient effectivement cachères, par la procédure décrite plus loin). Son contemporain, le Yisma'h Moché estimait que certainement l'œsophage devait être blessé par les pointes des céréales : il déclara donc ce procédé strictement interdit.

Les deux célèbres rabbins échangèrent plusieurs lettres, apportant à chaque fois d'autres arguments, d'autres preuves trouvées dans d'autres livres de responsa. Leur discussion restait toujours courtoise car tous deux cherchaient uniquement à définir la Hala'ha pour

le Nom de D.ieu et non pour leur gloire personnelle. Finalement, le 'Hatam Sofer suggéra qu'au lieu de rester au niveau de la théorie, ils devaient passer à la pratique : chacun des deux devait faire engraisser dix oies puis procéder à la Che'hita (l'abattage rituel). Ensuite, lors de l'examen des organes internes, ils dégageraient les œsophages, les rempliraient d'air et les ferait flotter dans une bassine pleine d'eau. Si les œsophages étaient troués, des bulles d'air s'échapperaient dans l'eau, apportant ainsi la preuve que les volailles n'étaient pas cachères. L'absence de bulles les rendrait cachères.

Le Yisma'h Moché accepta le test mais le résultat de la procédure fut absolument étonnant : tous les volatiles engraisés et abattus sous l'autorité du 'Hatam Sofer étaient cachères sans l'ombre d'un doute alors que ceux du Yisma'h Moché étaient tous, absolument tous blessés et donc «taref», non cachères.

On expliqua alors que, de fait, la décision et la parole de ces deux sommités rabbiniques avaient changé la réalité physique : leur appréhension de la Hala'ha (la loi juive) avait influencé la situation concrète !

* * *

On raconte à ce sujet une histoire à propos d'un célèbre Rabbi qui avait des milliers de 'Hassidim, le Maguid de Zidochov.

Un vendredi, alors qu'il enseignait la Torah à ses disciples, une femme entra dans la pièce avec un poulet qu'elle désirait faire cuire pour Chabbat. Or le Cho'het (sacrificateur) avait déclaré que la cacherout du poulet

était problématique et elle venait donc demander l'opinion du Rav. De fait, le poulet présentait d'importantes lésions sur les poumons, ce qui le rendait «Taref» pour ainsi dire automatiquement. Mais, à la grande surprise de ses élèves, le Maguid réfléchit longuement, regarda dans un livre, puis dans un deuxième jusqu'à ce qu'une pile impressionnante de livres se forma sur son bureau. On voyait qu'il cherchait par tous les moyens à déclarer ce poulet cachère. «Il serait tellement plus simple de donner à cette femme un rouble pour qu'elle s'achète un autre poulet» pensaient les disciples, vaguement ennuyés de ce contretemps. Finalement,

après plusieurs heures passées à consulter tous les livres possibles, le Maguid se leva et déclara que le poulet était cachère ! Ses disciples n'en croyaient pas leurs oreilles mais il leur prouva par divers arguments la justesse de sa décision. Soulagée, la femme repartit avec son poulet pour préparer ses repas de Chabbat et les élèves purent reprendre leur étude.

Mais pas pour longtemps.

Une autre femme complètement hystérique entra peu après : «Rabbi, Rabbi !» s'écria-t-elle puis elle s'évanouit. Quand on réussit à la ranimer, elle se mit à pleurer et à implorer : «Rabbi ! Aidez mon mari ! Les médecins affirment qu'il n'y a plus d'espoir !» Le Maguid lui demanda calmement : «Racontez-moi donc de quoi souffre exactement votre mari».

Elle expliqua, tout en s'essuyant les yeux, qu'il présentait de sérieuses lésions aux poumons. En entendant cela, le Rabbi s'exclama joyeusement : «Je viens de trancher que ce type de maladie est cachère ! Rentrez chez vous et ne vous inquiétez pas. Votre mari vivra encore de nombreuses années !»

C'est effectivement ce qui se passa.

Ce n'est qu'alors que les étudiants comprirent que, par son «*Roua'h Hakodech*», l'inspiration sainte qui l'animait, le Rabbi avait su qu'il était vital de trancher la Hala'ha dans le bon sens. En déclarant que la maladie du poulet ne l'empêchait pas d'être cachère, malgré toutes les apparences contraires, il avait aussi annulé les effets néfastes de la maladie d'un Juif.

Le'haïm

traduit par Feiga Lubecki

Etincelles de Machia'h

Sans exception

Lorsque Machia'h viendra, aucun Juif ne restera en exil comme le souligne Rachi (Parchat Nitsavim 30 :2): «Il (D.ieu) prend par la main chacun...». En effet, le sens profond de la Délivrance est l'expression du lien essentiel entre les Juifs et D.ieu. Or, si un seul Juif restait en exil, ce lien ne s'exprimant pas totalement, la Délivrance ne serait pas authentique.

La Délivrance est qualifiée de «véritable et complète» car elle sera celle de tous.

(d'après Séfer HaSi'hot 5742, vol. II, p.514) H.N.

L'IMMOBILIERE COMMERCIALE

Que des boutiques... depuis 20 ans

Je recherche en urgence,
pour des enseignes nationales,
de belle boutiques
en emplacement N°1 à Paris

Contactez moi :

Jean-Pierre Kohn
01 47 47 44 56

FONDS- DROITS AU BAIL- MURS

L'IMMOBILIERE COMMERCIALE

177 Av. A. Peretti - 92200 Neuilly

contact@immobiliere-commerciale.com